

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES**

**AGENCE NATIONALE DE GESTION
DE L'ENVIRONNEMENT (ANGE)**

Direction des Évaluations et de
l'Intégration Environnementales



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

**ATELIER DE DIAGNOSTIC DES ÉVALUATIONS
ENVIRONNEMENTALES AU TOGO: APPROCHE L'APPROCHE DE
LA CNEE**

NOTSÈ, DU 27 FÉVRIER AU 2 MARS 2017

RAPPORT

Dans le souci d'une amélioration continue de la procédure des évaluations environnementales au Togo, l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) a organisé du 27 février au 02 mars à l'Hôtel Berceau à Notsè, un atelier national de cartographie des EIE par l'approche de la commission néerlandaise des évaluations environnementales (CNEE). Cette approche permet de faire l'état des lieux des cadres institutionnel et réglementaire et de la pratique des EIES au Togo.

Plusieurs acteurs relevant des ministères sectoriels, des collectivités locales et d'association ont été invités à cet atelier qui a bénéficié d'un appui financier de la Banque Mondiale à travers le PGICT.

La liste de présence est annexée au présent rapport.

La première journée a été marquée par la cérémonie d'ouverture suivie de quatre présentations respectivement :

- Le diagnostic du système d'étude d'impact sur l'environnement du Togo : approche par Cartographie des EIE pays de la CNEE (Dr Karim SAMOURA) ;
- La présentation de l'ANGE par le directeur Général (ADADJI K. Efanam) ;
- Le rôle des Promoteurs et consultants en évaluation environnementale et système d'accréditation ; (Dr Karim SAMOURA) ;
- La présentation des EE et du suivi des PGES (Agoro SEBABE).

I. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions.

1. Mot de bienvenue du préfet de Haho

Le premier intervenant, le Préfet de Haho, Monsieur TCHANGANI Aho a dans son mot de bienvenue saisi l'occasion pour remercier les participants et les acteurs et relever l'importance des évaluations environnementales pour la préservation des ressources naturelles. Il a émis le vœu que les résultats de l'atelier soient capitalisés au profit de la gestion de l'environnement.

2. Présentation du contexte de l'atelier par le directeur général de l'ANGE

Dans son intervention, le directeur général de l'ANGE a fait un bref rappel sur l'historique des EE à travers le cadre juridique des EE au plan international,

régional et national. Il a ensuite rappelé la pratique des EE au plan national en présentant l'évolution des projets soumis à EE, l'évolution croissante du nombre de bureaux d'études et de consultants individuels en la matière et l'intégration des EE par les ministères sectoriels. Il a ensuite souligné la prise de conscience croissante par les populations de l'importance des EIE et de leur implication, d'où l'implication des collectivités territoriales à cet atelier qui est synonyme d'une approche de proximité dans la pratique de l'EIE.

3. Discours d'ouverture du ministre de l'environnement et des ressources forestières

Après avoir remercié les participants pour leur présence, les experts et les partenaires pour leur appui, le ministre a fait un rapprochement entre les enjeux actuels auxquels sont confrontés l'avenir de la planète et la noble contribution des EE dans le processus de développement durable. Comme tout autre outil, la pratique de l'évaluation environnementale mérite d'être revue, critiquée et complétée par des recommandations et des orientations afin de s'améliorer.

Le ministre a ensuite salué la tenue de cet atelier de cartographie des EIE qui a pour objectif d'adapter la pratique des EE au nouveau contexte du Togo marqué par une évolution tant au niveau du cadre juridique, après celui réalisé en 2011.

Il a pour terminer, invité tous les participants à contribuer au bon diagnostic du système national des EE pour améliorer la pratique.

Cette cérémonie d'ouverture a été suivie des présentations des experts et des responsables de l'ANGE.

II. Les présentations

1. Diagnostic du système d'étude d'impact sur l'environnement du Togo : approche de Cartographie EIE pays de la CNEE (Dr. Karim SAMOURA)

Dans sa présentation, le docteur Karim SAMOURA a relevé ce que représente la cartographie d'EIE, son fonctionnement et l'objectif du présent atelier pour le Togo. Il a indiqué que la cartographie de l'EIE est une photographie précise du système national d'EIE qui permet de faire l'état des lieux du système aussi bien du point de vue de sa base légale que de sa pratique. Il permet de capitaliser et de se situer dans une perspective d'amélioration continue. C'est donc une vision vers un idéal à atteindre. Il a, pour terminer, présenté les grandes lignes du logiciel qui se présente sous forme d'un fichier Excel avec plus de 500 questions qui permet

de renseigner sur les bases légales et réglementaires d'une part et sur la pratique d'autre part la procédure de l'EIE.

2. Présentation de l'ANGE par le directeur Général (ADADJI K. Efanam)

Le directeur général de l'ANGE a présenté les motivations de la création d'une agence nationale de gestion de l'environnement, le statut de l'ANGE et ses missions qui font d'elle une interface crédible de tous les acteurs (administrations, société civile et collectivités territoriales, et du monde des affaires).

Il a relevé que l'ANGE est aujourd'hui membre de plusieurs organisations au plan international et régional et a développé des relations de partenariat avec les agences sœurs et les universités. Il a poursuivi par un bilan sommaire de l'évolution des dossiers d'EE depuis son opérationnalisation en 2011 jusqu'à 2016 ainsi que les résultats obtenus dans le cadre du suivi de l'environnement notamment la réalisation des cartes d'occupation du sol, le suivi des feux de végétation et l'analyse des paramètres environnementaux. Pour finir, le DG a souligné les difficultés de l'ANGE et situé ses perspectives.

3. Rôle des promoteurs et consultants en évaluation environnementale et système d'accréditation (Karim SAMOURA)

Dans cette seconde intervention, le docteur Karim SAMOURA a présenté en premier lieu les acteurs du système d'EE qui sont les promoteurs (privés, publics), les ministères sectoriels, les collectivités territoriales, la société civile, les experts (bureaux d'étude, consultants indépendants, universitaires...) et les PTF. Ensuite, il a présenté la procédure d'EE du Togo en mettant l'accent sur les étapes d'intervention des acteurs et leur responsabilité et relevé les différents coûts à supporter par le promoteur dans le processus d'EIE et les bénéfices qu'il tire à la fin du processus.

Il a souligné la nécessité d'accréditation des bureaux d'étude et consultants indépendants aux fins d'avoir des rapports d'EIE de bonne qualité qui prennent en compte tous les enjeux du projet et pose une bonne base de prise de décision. Il a pour terminer, fait un aperçu sur les conditions d'agrément des bureaux d'étude et consultants individuels ainsi que les conditions de suspension ou de retrait de l'agrément.

4. Présentation des EE et du suivi des PGES

Le directeur des évaluations et de l'intégration environnementale de l'ANGE M. Agoro SEBABE a présenté les différents types d'EE (EES, EIES et AE) et leur fondement en passant en revue les cadres juridiques international et national et le cadre institutionnel. Il a ensuite décliné les différentes étapes de la procédure. Après avoir survolé les aspects de surveillance, suivi et contrôle, il s'est attardé sur les objectifs des PGES, les PGR, les PAR en relevant les obligations des parties prenantes.

III. Débats

Les débats qui ont suivi ces présentations, animés par le professeur Samuel YONKEU, ont permis aux acteurs d'échanger sur les points d'attention dont l'essentiel a porté sur :

- Les enjeux sociaux du projet de rénovation de l'aéroport de Niamtougou ;
- Les relations entre l'ANGE et les ministères sectoriels sur la prise en compte du processus d'EIE de leurs projets au vu de l'insuffisance des ressources financières ;
- Les risques d'augmentation des frais de prestation des bureaux d'études suite aux agréments ;
- Le bilan du suivi du PGES de l'ANGE au bout de 5 années ;
- La responsabilité de la soumission systématique des projets au processus d'EE ;
- Les voies de recours des promoteurs en cas de non obtention du CCE à la fin du processus ;
- Les bases de tarification du processus ;
- La durée de validité des CCE ;
- La possibilité pour l'ANGE de refuser une autorisation ;
- Les moyens et outils dont dispose l'agence pour le suivi et contrôle de la mise en œuvre des PGES ;
- Les bases de formation des comités ad hoc.

Dans l'après-midi le Dr Karim SAMOURA a présenté le logiciel de cartographie des EIE et expliquer son fonctionnement. Il a ensuite démarré le remplissage du logiciel à partir d'une fiche panoramique en Excel, suivi par des fiches avec 500 questions avec l'apport des participants à l'atelier.

Jour 2.

Toute la journée du mardi 28 février a été consacrée au remplissage du logiciel avec des débats qui ont permis de trouver un consensus sur les points à accorder à chaque ligne du fichier.

Jour 3

Conformément au programme de l'atelier, la journée du mercredi 1^{er} mars a été marquée par la constitution des groupes de travail et les travaux en commission.

Au total, trois groupes ont été constitués respectivement pour la formation des points focaux de l'ANGE dans les collectivités territoriales, le traitement des données et l'étude des arrêtés.

Le groupe de l'étude des projets d'arrêtés a été scindé en trois commissions pour pouvoir examiner les trois projets d'arrêtés à savoir l'arrêté fixant les modalités de prise en charge des frais de gestion de la procédure d'évaluation des rapports des évaluations environnementales, l'arrêté portant conditions d'agrément des bureaux d'études et consultants indépendants en évaluations environnementales et l'arrêté portant reconnaissance de la qualité d'associations ou d'organisations non gouvernementales de protection de l'environnement.

Dans l'après-midi les commissions ont fait la restitution de leurs travaux en plénière qui a fait l'objet de débat général.

Le groupe de l'étude des projets d'arrêtés ayant fait des amendements dans le texte en suivi de modification, ces résultats sont reversés à l'ANGE pour une prise en compte.

Le groupe des points focaux a suivi six communications dont la première a porté sur le système d'information et de suivi de l'environnement présenté par le directeur de l'information et du suivi environnemental monsieur Hazou ABI.

L'intervenant a décliné son exposé en quatre points à savoir :

- la notion d'information en environnement ;
- la mission de l'ANGE relative à l'information environnementale ;
- les actions menées à ce jour par l'ANGE ;
- et les perspectives

La deuxième communication a porté sur les attributions de l'ANGE en lien avec les collectivités locales que le chef service d'appui technique à la base monsieur KPENGUIE Palakipawi a présenté. Cette communication a révélé que l'ANGE organise des sessions de renforcement au profit des spécialistes en planification et gestion locale de l'environnement et vient en appui aux collectivités locales. La précision a été faite sur les grandes lignes du cahier des charges du point focal qui consiste entre autre à la sensibilisation et à la mobilisation des ressources au profit des collectivités à la base.

La troisième communication qui porte sur le canevas d'un avis de projet a été exposé par le directeur des évaluations et de l'intégration environnementale qui a fait découvrir aux points focaux le tri préliminaire et le cadrage.

Dans la quatrième communication présentée par monsieur le chef service d'étude d'impact environnemental et évaluation environnemental stratégique SANUSSI Sroudy sur le guide de réalisation du rapport d'EIES, l'orateur a mis en exergue les différents types d'évaluations environnementales notamment les EIES simplifiés, les EIES approfondies et la procédure d'évaluation des rapports d'EIES.

Le processus d'audit environnemental au Togo a fait l'objet de la cinquième communication présentée par monsieur IROKO Yao Oniakitan. Après avoir défini l'audit environnemental, l'orateur a donné les objectifs et précisé la périodicité de réalisation de cet audit.

La dernière communication de la journée sur la surveillance et le suivi environnemental a été développée par le professeur Samuel YONKEU. Celui-ci a défini la surveillance et le suivi environnemental et fait ressortir la différence entre ces deux termes et les avantages du suivi.

Il faut rappeler qu'à l'issue de chaque communication les points focaux ont eu un débat avec les orateurs ce qui a permis de mieux cerner les développements.

Jour 4

La journée du jeudi 02 mars a commencé avec le panel des experts qui a été précédé de l'information par le Dr Karim SAMOURA sur les possibilités de formation et de renforcement de capacités en environnement par certaines structures de formation. Cette information a été suivie par deux présentations du

professeur YONKEU respectivement sur les outils de gouvernance environnementale ou processus des évaluations environnementales et sur les métiers de l'environnementaliste.

Les débats qui ont suivi ces présentations ont permis aux participants d'exprimer certaines inquiétudes par rapport à la durée nécessaire pour préparer certains diplômes délivrés par les universités. Aussi les échanges ont-ils permis de bien comprendre les outils disponibles pour la prise de décision ou d'aide à la prise de décision et les outils de management environnemental.

Enfin, les résultats du remplissage du logiciel de cartographie des EIE qui a été largement utilisé au cours des travaux ont été restitués par le docteur SAMOURA. Il s'agit de diagrammes et de graphiques qui montrent les étapes et les résultats du diagnostic de mise en œuvre de la procédure tant au niveau des textes que de la pratique.

Les réflexions de groupes ont permis grâce aux explications et commentaires d'identifier et hiérarchiser des actions prioritaires et formuler des recommandations pour l'amélioration du système des EIE au Togo.

Les recommandations des travaux de groupe sont rassemblées par priorité et par action comme suit :

GROUPE I : Une Base légale jugée satisfaisante

- élaborer les normes de qualité de l'environnement ;
- élaborer les guides des évaluations environnementales ;
- améliorer les textes relatifs à la mise en œuvre et de la surveillance, de contrôle et de suivi, des PGES ;
- traduire les textes en langue nationale ;
- diffuser ces textes sur les masses média ;
- insérer un dispositif permettant d'actualiser la liste des projets cités en annexes du décret sur les EIE ;
- élaborer un guide de critères de définition des zones sensibles ;
- prévoir les dispositions dans les textes pour impliquer les parties prenantes (ministère sectoriel, population riverains) à la validation des TdR ;
- insérer dans les textes la disposition de permettant à l'ANGE de faire recours à une expertise externe ;
- insérer dans le texte les dispositifs permettant de prendre en compte dans la description du milieu récepteur des données quantitatives et qualitatives ;

- préciser qu'en cas d'absence de normes nationales, il faut faire recours aux normes internationales ;
- mettre en place un dispositif qui précise la compétence des membres du comité technique d'évaluation ;

GROUPE II : Décision

- élaborer les textes réglementaires ;
- renforcer les capacités à l'application des textes ;
- vulgariser les textes ;
- créer un guichet unique de fourniture de l'information sur les endroits appropriés pour les démarches et les paquets d'information sur la certification environnementale ;
- faire signer l'arrêté de tarification de prestation de l'ANGE ;
- mettre en place un cadre règlementaire sur la désignation des autorités responsables, spécification des qualifications des inspecteurs environnementaux (contrôle / ANGE) ;
- élaborer les guides sur le contenu des rapports de contrôle ;
- renforcer les capacités des d'inspecteurs environnementaux.

GROUPE III : Disponibilité du financement des actions gouvernementales pour la gestion de l'EIE et le renforcement de capacité

- faire une sensibilisation de haut niveau à l'initiative du MERF (communication en conseil des ministres, séminaire gouvernemental)
- élaborer les textes d'applications et faire adopter et appliquer
- prévoir des lignes budgétaires pour la réalisation des EIE pour tous les projets publics
- mettre en place une police environnementale ;
- conditionner le démarrage des projets à l'obtention du certificat de conformité environnementale ;
- prévoir les textes légaux qui garantissent l'éducation formelle en EIE;
- prévoir la promotion de réseau d'échanges de professionnels en EIE;
- faire un plaidoyer auprès de l'Etat ;
- nouer des partenariats;
- opérationnaliser le fond national pour l'environnement
- créer une filière diplômante en EIE au niveau universitaire et collégial ;
- former un réseau national des praticiens en EIE;
- dynamiser le membership de l'ASSET

La cérémonie de clôture

Elle a été marquée par le mot de clôture du DG ANGE qui a, au nom du ministre de l'environnement et des ressources forestières remercié tous les participants à l'atelier pour leur présence et leur participation. Il a ensuite émis le vœu de renouvellement de telle initiative avant de déclarer clos les travaux de l'atelier.

Conclusion

L'atelier national de cartographie des EIE par l'approche de la commission néerlandaise des évaluations environnementales a permis de faire un diagnostic du système d'EIE à l'aide de l'outil « Cartographie d'EIES ». En effet, fait cinq ans après la réalisation du premier diagnostic de 2011, il s'est avéré nécessaire d'évaluer les progrès sur le plan institutionnel et réglementaire et de la pratique de l'EIES au TOGO.

Les résultats de cet atelier vont permettre à l'ANGE de disposer d'éléments pour élaborer un plan d'actions cohérent d'amélioration du processus d'EIES, en vue d'accroître l'impact du processus sur le développement durable et d'optimiser les ressources mises à sa disposition pour une intégration efficace de la dimension environnementale dans les projets et programme de développement.